



Association des Institutions Supérieures de Contrôle
ayant en Commun l'Usage du Français

RÉSOLUTION SUR LA TRANSPARENCE DES INSTITUTIONS SUPERIEURES DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES

Nous¹, chefs et représentants des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ayant en commun l'usage du français, réunis les 5 et 6 novembre 2015 à Bruxelles, en Belgique, pour l'Assemblée générale de l'AISCCUF, et à l'occasion des 20 ans de l'association, rappelons solennellement que :

1. l'AISCCUF a été créée en 1994 pour « favoriser [...] l'approfondissement de l'Etat de droit par un développement des institutions de contrôle effectif des finances publiques », comme en disposent les statuts de l'association ;
2. l'AISCCUF s'efforce de faciliter les échanges entre ses membres aussi bien sur des questions d'ordre méthodologique (notamment dans le cadre de séminaires professionnels) que sur des questions d'ordre stratégique ayant trait au positionnement et au mandat des ISC (notamment dans le cadre des conférences des chefs d'ISC et lors des assemblées générales de l'association) ;
3. les ISC se doivent d'être transparentes et exemplaires : pour aider à la démocratisation du contrôle des finances publiques, l'AISCCUF confirme son adhésion aux principes fondamentaux applicables aux ISC définis par l'INTOSAI, en particulier à l'ISSAI 12 « La Valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – faire une différence dans la vie des citoyens »,

¹ Cour des comptes d'Algérie, Cour des comptes de Belgique, Chambre des comptes du Bénin, Cour des comptes du Burkina-Faso, Contrôle Supérieur de l'Etat du Cameroun, Chambre des comptes du Cameroun, Chambre des comptes de la CEMAC, Chambre des comptes de Côte d'Ivoire, Cour des comptes de Djibouti, Cour des comptes de France, Cour des comptes du Gabon, Cour Supérieure des comptes et du contentieux administratif d'Haïti, Cour des comptes du Luxembourg, Section des comptes du Mali, Cour des comptes du Royaume du Maroc, Cour des comptes de Mauritanie, Commission Supérieure des comptes de Monaco, Tribunal Administratif du Mozambique, Cour des comptes du Niger, Cour des comptes de République centrafricaine, Cour des comptes de la République démocratique du Congo, Cour des comptes de Roumanie, Cour des comptes du Sénégal, Contrôle fédéral des finances de Suisse, Inspection des finances du Canton du Valais, Cour des comptes du Tchad, Cour des comptes du Togo, Cour des comptes de Tunisie et la Cour des comptes de l'UEMOA.

4. l'AISCCUF réaffirme l'attention qu'elle porte au respect du principe d'indépendance des ISC, conforté par la résolution A/66/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 2011 ;

5. Les membres réunis de l'AISCCUF s'engagent donc à :

- a. œuvrer en faveur de l'exemplarité et de la transparence des ISC elles-mêmes, la redevabilité de nos institutions étant essentielle et devant se manifester au bénéfice des citoyens. Dans cet objectif les membres s'engagent à réunir un groupe de travail sur l'ouverture des données publiques à la société civile ;
- b. promouvoir et défendre les spécificités des ISC ayant en commun l'usage du français au sein des institutions internationales, notamment par la révision et l'amélioration du Cadre de Mesure de la Performance (CMP) proposé par l'IDI, dans le sens d'une prise en compte adéquate des caractéristiques du contrôle juridictionnel. Les membres s'engagent à mandater une équipe de travail pour y parvenir ;
- c. affirmer la nécessité de l'indépendance (institutionnelle, budgétaire, organisationnelle et fonctionnelle) des ISC tant au niveau national que régional et international, et soutenir l'autonomisation, conformément aux principes de l'INTOSAI ;
- d. faciliter la transposition correcte et efficiente des normes professionnelles internationales au sein des ISC concernées par cette action ;
- e. favoriser le partage d'expériences entre ISC, s'agissant des différents métiers qui peuvent aujourd'hui être exercés par les ISC (jugement des comptes publics ou audit de régularité, contrôle de la gestion ou audit de performance, certification ou audit financier, évaluation des politiques publiques).